

COMMUNE DE CHANTESSE

COMPTE RENDU DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 04 Mai 2022

Etaient Présents : Madame Isabelle ORIOL, *Maire*

Monsieur Paul DURRIS, Monsieur TERMOZ Robert, Monsieur MEUNIER Christophe, *Adjoint*,
Madame CLEMENT Laetitia, Monsieur TRUCHET Sébastien, Madame PUECH Perrine,
conseillers municipaux

Etaient Absents Monsieur DUTRIAUX Stéphane, Madame FRISON Anne-Lise, Madame BESSOUD Noémie, Madame CAILLAT-VANGI Cécile.

Madame FRISON Anne-Lise a donné procuration à Isabelle Oriol,

Il a été vu ce qui suit :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 Avril 2022

2. Délibération : Décision Appel à projet ancienne école

Madame le Maire rappelle que suite à la construction de la nouvelle école de Chantesse, le bâtiment de l'ancienne école restant inoccupé, le conseil municipal avait pris la décision de faire un appel à projet de réhabilitation, ouvert jusqu'au 01 Mars 2022.

L'appel à projets n'a reçu qu'une seule proposition celle du Club de Karaté « Dojo du Vercors ».

Le Conseil Municipal est sensible à cette candidature et autorise la poursuite de la procédure selon le règlement de l'appel à projets, à savoir :

- Présentation de plans détaillés du projet
- Présentation du plan de financement
- Description du montage juridique
- Présentation du phasage du projet

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal vote à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de désigner le Club de Karaté « Dojo du Vercors » comme bénéficiaire de cet appel à projet,

- **ATTEND** « les documents » précités au plus tard le 15 septembre 2022.

3. Délibération : Association « Je consomme à Cras »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la présence du 7 au 12 mars inclus sur le territoire Sud-Grésivaudan, d'étudiants accompagnés de leurs professeurs, issus de l'école nationale supérieure de paysages de VERSAILLES.

L'objectif de ce séjour d'une semaine était d'établir un état des lieux objectif de ce territoire en matière de développement économique, touristique, et paysager.

Afin de financer l'hébergement et les repas, il a été demandé aux 6 communes, c'est-à-dire TULLINS, MORETTE, CRAS, CHANTESSE, l'ALBENC et VINAY, signataires de la charte « route de la noix » de contribuer à raison de 500 euros par commune aux frais d'hébergement.

Pour ce faire, les mandatements devront être adressés à l'association « Je consomme à CRAS » qui collectera les fonds et les mandatera au lycée Bellevue de ST-MARCELLIN, hébergeur de ce collectif d'étudiants.

Après débat, le conseil municipal vote :

- **6 voix contre**
- **2 Abstentions.**

4. Questions diverses

Point travaux, Avancement carte communale, Journal Communal, Repas des anciens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h35.